



Signataire : Léna Strasser

Date de dépôt : 25 janvier 2024

Question écrite urgente

Situation des établissements pénitentiaires genevois au 31 décembre 2023

Le Conseil d'Etat aurait-il l'amabilité de porter à notre connaissance les statistiques détaillées de détention dans les établissements pénitentiaires genevois au 31 décembre 2023, selon le même découpage et la même mise en forme que ceux effectués en réponse aux questions écrites urgentes précédentes liées aux statistiques de la détention (QUE 645 – 2016, QUE 793 – 2017, QUE 969 – 2018, QUE 1229 – 2019, QUE 1539 – 2020, QUE 1680 – 2021 et QUE 1906 – 2022) ?

Pour rappel, il s'agit de transmettre les informations suivantes pour l'entier de l'année 2023, pour chaque établissement pénitentiaire genevois, en catégorisant les personnes détenues selon la durée de la détention de la façon suivante :

- depuis moins d'une semaine, moins d'un mois, moins de trois mois, moins de six mois, moins d'un an, moins de deux ans, moins de trois ans, moins de quatre ans et plus de quatre ans ;
- le nombre de personnes détenues en détention avant jugement ou en détention pour des motifs de sûretés, en distinguant le nombre d'hommes et le nombre de femmes, avec le nombre de personnes détenues suisses, le nombre de personnes détenues étrangères, le nombre de personnes détenues domiciliées légalement dans le canton de Genève, le nombre de personnes détenues « concordataires », le nombre de personnes détenues avec titre de séjour, le nombre de personnes détenues sans titre de séjour ;
- le nombre de personnes détenues en exécution de peine, en distinguant le nombre d'hommes et le nombre de femmes, avec le nombre de personnes

détenues suisses, le nombre de personnes détenues étrangères, le nombre de personnes détenues domiciliées légalement dans le canton de Genève, le nombre de personnes détenues « concordataires », le nombre de personnes détenues avec titre de séjour, le nombre de personnes détenues sans titre de séjour ;

- le nombre de personnes détenues en exécution des peines privatives de liberté de substitution, à savoir d’amendes ou de jours-amende convertis, en distinguant le nombre d’hommes et le nombre de femmes, avec le nombre de personnes détenues suisses, le nombre de personnes détenues étrangères, le nombre de personnes détenues domiciliées légalement dans le canton de Genève, le nombre de personnes détenues « concordataires », le nombre de personnes détenues avec titre de séjour, le nombre de personnes détenues sans titre de séjour ;
- le nombre de personnes détenues en exécution de mesures, en distinguant le nombre d’hommes et le nombre de femmes, avec le nombre de personnes détenues suisses, le nombre de personnes détenues étrangères, le nombre de personnes détenues domiciliées légalement dans le canton de Genève, le nombre de personnes détenues « concordataires », le nombre de personnes détenues avec titres de séjour, le nombre de personnes détenues sans titres de séjour ;
- le nombre de personnes détenues en attente de l’exécution d’un renvoi ou d’une expulsion en distinguant le nombre d’hommes et le nombre de femmes.

Nous remercions également le Conseil d’Etat de nous communiquer pour chaque établissement pénitentiaire genevois les informations suivantes au 31 décembre 2023 :

- les nombres journalier et hebdomadaire d’heures de promenade des personnes détenues ;
- les nombres journalier et hebdomadaire d’heures de sport ;
- les nombres journalier et hebdomadaire d’heures usuelles de travail en atelier ;
- la méthode de conception (catering, atelier, autre) et les coûts des repas destinés aux personnes détenues.